



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Conseil national
Commission de la science, de l'éducation et
de la culture
3003 Berne

Document PDF et Word à :
KJP@bsv.admin.ch

Fribourg, le 26 novembre 2019

Consultation – 17.412 n lv. Pa. Aebischer Mathias – Egalité des chances dès la naissance

Mesdames, Messieurs,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons au courrier du 29 août 2019. Nous remercions la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) pour l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Le Conseil d'Etat est satisfait de voir que des aides incitatives pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance sont désormais prévues dans la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ).

Nous relevons toutefois que ces aides financières émanant de la Confédération sont attribuées à seulement quatre cantons par an. Au regard du travail qui attend la Suisse en matière de politique familiale, cette restriction des aides à un nombre limité de cantons suscite des questions. Les critères fixant l'ordre de priorité si plus de quatre cantons déposent une demande la même année civile, doivent dès lors être définis précisément afin de ne pas entraîner d'inégalité de traitement entre les cantons.

Le Conseil d'Etat souhaite aller dans le même sens que le Conseil fédéral et plaide pour une meilleure coordination entre le canton et les communes afin d'augmenter l'efficacité de l'encouragement précoce. Au niveau cantonal, nous avons d'ailleurs rédigé un rapport relatif à un postulat qui visait une harmonisation de certaines pratiques dans toutes les communes. L'encouragement précoce constitue un domaine prioritaire du Programme d'intégration cantonal (PIC) et du Concept de pédagogie spécialisée. Enfin, le plan d'action « Je participe ! 2018-2021 », mis en place par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), a aussi lancé une réflexion coordonnée à propos d'un concept cantonal d'encouragement précoce.

Aussi, nous saluons l'initiative de la Confédération d'allouer des aides financières pour les cantons dans ce domaine.

En vous remerciant du travail effectué, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat :



Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat